



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

BILAN DE L'ACTIVITÉ JUDICIAIRE EN 2015

Pour la 3^e année consécutive, augmentation du nombre d'affaires traitées malgré la hausse des nouveaux dossiers

L'Ordre judiciaire vaudois a reçu en 2015 plus de 56'000 nouveaux dossiers (hors activités des offices des poursuites et des faillites et du Registre du commerce), soit une hausse de 2.4%. Un nombre d'affaires supérieur a été traité durant la même période (+4.2%). Le nombre d'affaires pendantes a ainsi baissé de 8.5% en fin d'année, ce qui représente la troisième année de baisse consécutive. Toutes procédures confondues, 75% des dossiers ont été clôturés en moins de six mois et 90% en moins d'une année.

L'Ordre judiciaire vaudois a présenté aujourd'hui son rapport annuel pour l'année 2015 (www.vd.ch/ojv) à la presse.

Parmi les points à noter tout particulièrement, on relèvera tout d'abord que, en matière pénale, le nombre de causes introduites devant les tribunaux d'arrondissement a diminué pour la première fois depuis l'entrée en vigueur du Code de procédure pénale suisse en 2011 (-11%). Le nombre de nouveaux dossiers a en revanche poursuivi sa progression devant le Juge d'application des peines (+18%) et devant la Cour d'appel pénale du Tribunal cantonal (+22%).

En matière civile, la tendance est à la hausse dans la plupart des juridictions, en particulier dans les tribunaux d'arrondissement (+10% dans les chambres du droit de la famille,

+14% dans les chambres des poursuites et faillites), les tribunaux de prud'hommes (+10%), la Chambre patrimoniale cantonale (+10%) et la Cour d'appel civile du Tribunal cantonal (+11%). Ces hausses ont essentiellement pour origine l'augmentation de la population.

En ce qui concerne le droit public, l'évolution varie selon les juridictions (-7% en matière administrative et +7% dans le domaine des assurances sociales).

La justice vaudoise a ainsi ouvert, en 2015, plus de 56'000 procédures nouvelles et en a traité un nombre supérieur (+4.2%), faisant diminuer le nombre d'affaires pendantes de 8.5%. Comme l'a souligné Jean-François Meylan, président du Tribunal cantonal, « il s'agit là d'un très bon résultat, cela d'autant plus qu'il s'agit de la troisième année de baisse consécutive ».

Un autre élément saillant de l'année 2015 concerne les justices de paix. Ces juridictions de proximité confirment leur bilan positif des années précédentes. Elles ont parfaitement tenu le délai de trois ans fixé par le législateur pour la transformation de toutes les mesures de protection selon le nouveau droit de protection de l'adulte et de l'enfant et ont, en outre, encore amélioré le délai de traitement des dossiers de successions.

Dans les offices judiciaires, enfin, le nombre de dossiers a une nouvelle fois augmenté avec 417'000 réquisitions de poursuites reçues, 1'850 faillites ouvertes et 24'000 dossiers introduits au Registre du commerce.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 avril 2016

OJV, Liliane Beuggert, chargée de communication, 021 316 15 14, liliane.beuggert@vd.ch

[Rapport_annuel_OJV_2015](#)